

# <u>COMMISSION CYCLISTE FSGT 34</u> « Challenge des Chronos Solo de l'Hérault » <u>Règlement - ANNEE 2025</u>

VCC Béziers : CLM de Béziers 7/09

Pézenas VCLL : CLM Pézenas 05/10

Montagnac A C : CLM des Vendanges 12/10

C4H2 : CLM Montée de la Taillade 19/10

### **Participation:**

Les courses sont ouvertes à tous les cyclistes licenciés ou non licenciés, sous réserves des règlements FSGT 34.

Seront classés au challenge, les coureurs du département de l'Hérault, affiliés à la commission cycliste FSGT 34 et titulaires de la licence de l'année en cours.

Pour être classé au challenge, il faut avoir participé à <u>au moins</u> Trois épreuves.

#### <u>Classement :</u>

Le classement sera effectué par catégorie d'âge suivant le tableau ci-après :

#### Catégories:

Cadets, Cadettes né(e)s en 2009 / 2010

Juniors nés en 2007 / 2008

Espoirs nés entre 2003 et 2006

Seniors nés entre 1986 et 2002

Vétérans nés entre 1976 et 1985

Super Vétérans nés entre 1966 et 1975

Anciens nés en 1965 et avant

Féminines nées en 2008 et avant

### Attribution des points :

Les points seront attribués en fonction des places obtenues au classement dans la catégorie, déduction faite des non licenciés FSGT ou des coureurs hors département de l'Hérault, hormis ceux rattachés à la commission cycliste FSGT 34

La répartition est la suivante :

| PLACE | POINTS | PLACE | POINTS | PLACE | POINTS | PLACE | POINTS |
|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|
| 1er   | 30     | 6ème  | 11     | 11ème | 3      | 16ème | 1      |
| 2ème  | 25     | 7ème  | 9      | 12ème | 1      | 17ème | 1      |
| 3ème  | 20     | 8ème  | 7      | 13ème | 1      | 18ème | 1      |
| 4ème  | 17     | 9ème  | 5      | 14ème | 1      | 19ème | 1      |
| 5ème  | 14     | 10ème | 4      | 15ème | 1      | 20ème | 1      |

1 point sera attribué à chaque partant.

En cas d'égalité c'est le coureur qui aura fait le plus d'épreuve qui l'emportera.

Un bonus de 10 points aux coureurs qui a fait toutes les épreuves.

Tous les résultats de chaque course seront pris en compte dans le total de l'attribution des points

## **Récompenses:**

Les trois premiers de chaque catégorie d'âge seront récompensés au classement final du challenge.

Les trophées seront remis le jour de l'assemblée générale de la commission cycliste.

En cas d'absence des lauréats à cette cérémonie, les récompenses ne seront pas remises.

### <u>Championnats département et régional :</u>

Deux clm du chalenge sont obligatoires pour prétendre à un titre de champion département ou régional avec la remise du maillot à l'assemblée générale de la commission cyclisme de l'Hérault.

### Modifications au règlement :

Le bureau de la commission cycliste se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement en cas d'annulation ou d'ajout d'une ou de plusieurs épreuves ou d'un nombre insuffisant de participant(e)s.